

REGLEMENT OPERATION « GRAND TIRAGE AU SORT L'EBENOID »

ARTICLE 1 / PRESENTATION

La société L'EBENOID, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 955 515 671, dont le siège social est situé 1 rue Monseigneur Ancel 69800 Saint Priest (France) organise une opération commerciale exclusivement avec obligation d'achat intitulée « Grand tirage au sort L'EBENOID » (ci-après dénommée « l'Opération commerciale »), exclusivement réservé aux installateurs résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, travaillant dans le secteur professionnel de l'électricité, hors marchés publics, hors grands comptes et hors membres des sociétés de distribution et des sociétés organisatrices.

Elle se déroulera du 17 septembre au 15 décembre 2018 inclus. Cette Opération commerciale est relayée dans les points de vente du secteur de la distribution de matériels électriques (liste complète disponible sur le site de l'opération).

ARTICLE 2 / PRODUITS CONCERNES

L'Opération commerciale est dédiée à la promotion des produits L'EBENOID de la marque Vernosc.

La liste des produits éligibles est la suivante : Réglette Vernosc 500 Im BLANC (055101), Réglette Vernosc 500 Im + inter BLANC (055103), Hublot Vernosc T2 1600 Im BLANC HF (070751), Hublot Vernosc T2 1600 Im BLANC (070750), Hublot Vernosc 800 Im BLANC HF (070701), Hublot Vernosc 800 Im BLANC (070700).

Les produits proposés sont susceptibles d'être modifiés et adaptés à tout moment pour mieux répondre aux attentes et contraintes. Les photographies et les illustrations présentées sur les supports promotionnels ne sont pas contractuelles. Les produits sont conformes à la législation française et aux normes applicables en France. L'acquéreur demeure seul juge des conditions de compatibilité de l'offre produit avec son usage et avec les produits complémentaires déjà en sa possession.

ARTICLE 3 / ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération commerciale sera annoncée sur des leaflets et présentoirs de comptoirs conçus pour l'opération et installés chez les distributeurs participants.

L'opération est relayée sur le site internet du jeu : www.jeu-promo-lebenoid.com

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer.

Cette Opération est relayée dans les points de vente qui participent à l'opération, à leur initiative et sous leur responsabilité

ARTICLE 4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Opération commerciale est exclusivement réservée à toute personne morale ou physique majeure du secteur professionnel de l'électricité et du bâtiment (ci-après dénommé « l'Installateur ») (en France métropolitaine, Corse et Monaco), en sa qualité de client d'un distributeur participant relayant l'opération et à l'exception de la Société Organisatrice.

La liste des Distributeurs participants est disponible sur le site internet de l'opération.

Plusieurs participations sont possibles, dans les conditions exposées ci-dessous, et pour des achats additionnels.

ARTICLE 5 / MODALITES DE PARTICIPATION

1. L'Installateur doit s'inscrire sur le site internet spécifique à l'opération www.jeu-promo-lebenoid.com dont l'adresse est indiquée sur les supports de communications (article 3) mis en place dans les enseignes relayant l'opération. Pour être prise en compte l'inscription doit mentionner raison sociale, nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail.
Il est également possible de s'inscrire au tirage au sort sur papier libre dûment rempli et envoyée à l'AGENCE PROMO adp, Opération jeu promo L'EBENOID 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON
2. Pour participer au tirage au sort, l'installateur doit déposer une preuve d'achat d'au moins un produit de la marque Vernosc (liste des produits éligibles dans l'article 2) soit sur le site internet ou par courrier

envoyé adressé à l'AGENCE PROMO adp, Opération jeu promo L'EBENOID - 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON.

3. Plusieurs participations par raison sociale sont autorisées avec condition d'une seule participation par jour maximum.

ARTICLE 6 / DOTATIONS

Les dotations mises en jeu et attribuées aux Installateurs sont :

- Tirage du 15 octobre 2018 : 5 montres connectées hybrides GARMIN d'une valeur de 244€ TTC et 1 Iphone X Apple 256 Go gris sidéral d'une valeur de 1918€ TTC
- Tirage du 19 novembre 2018 : 5 montres connectées hybrides GARMIN d'une valeur de 244€ TTC et 1 Iphone X Apple 256 Go gris sidéral d'une valeur de 1918€ TTC
- Tirage du 17 décembre 2018 : 5 montres connectées hybrides GARMIN d'une valeur de 244€ TTC et 1 Iphone X Apple 256 Go gris sidéral d'une valeur de 1918€ TTC
- Tirage du 18 décembre 2018 : 5 montres connectées hybrides GARMIN d'une valeur de 244€ TTC et 1 voyage d'une valeur de 4500€ TTC

ARTICLE 7 / CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les 4 tirages au sort seront réalisés par L'AGENCE PROMO adp aux dates suivantes :

- 1^{er} tirage au sort réalisé le 15 octobre 2018 correspondant aux achats réalisés du 17 septembre 2018 au 13 octobre 2018
- 2^{ème} tirage au sort réalisé le 19 novembre 2018 correspondant aux achats réalisés du 15 octobre 2018 au 17 novembre 2018
- 3^{ème} tirage au sort réalisé le 17 décembre 2018 correspondant aux achats réalisés du 19 novembre 2018 au 15 décembre 2018
- 4^{ème} tirage au sort réalisé le 18 décembre 2018 correspondant aux achats réalisés du 17 septembre 2018 au 15 décembre 2018

6 bulletins seront tirés au sort pour chaque tirage, dans la limite des formulaires collectés sur le site www.jeu-promo-lebenoid.com et reçus sur papier libre. 1 seul lot sera attribué à chaque lauréat pour les tirages des dates suivantes : 15 octobre 2018, 19 novembre 2018, 17 décembre 2018.

Un lauréat de l'un des tirages au sort des dates suivantes : 15 octobre 2018, 19 novembre 2018, 17 décembre 2018 pourra également être le lauréat du tirage au sort du 18 décembre 2018.

Le nombre total de lots distribués ne peut pas être supérieur au nombre de participants éligibles.

Chaque lauréat du tirage au sort sera avisé par téléphone ou par e-mail, aux coordonnées indiquées sur le formulaire de participation.

Passé un délai de 30 jours, et sans manifestation de sa part, la dotation sera définitivement perdue, sans indemnité, sous quelque forme que ce soit.

Les lots seront remis à chaque lauréat - suivant le choix de l'organisateur :

- Soit en main propre, dans le point de vente dans lequel le client a effectué son (ses) achat(s) de produits de la marque VERNOSC
- Soit par transporteur, directement à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation, et validée par le lauréat.

En cas de retour du lot, aucun nouvel envoi ne sera effectué et le lot sera définitivement perdu.

Chaque lot attribué est strictement personnel, de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers quel qu'il soit ; il ne pourra faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'aucun remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure.

Chaque lauréat autorise les organisateurs et leurs distributeurs à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant, réalisées au cours de la remise des prix ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins publicitaires ou commerciales

Ne peuvent participer à cette opération : le personnel des sociétés organisatrices, toute personne bénéficiant des conditions de vente accordées au personnel L'EBENOID, les salariés des distributeurs participants, les marchés publics et les grands comptes.

En cas de réclamation, le participant devra contacter L'AGENCE PROMO adp à l'adresse suivante :
L'AGENCE PROMO adp
Opération jeu promo L'EBENOID
118 rue du Bourbonnais - 69009 LYON

Les demandes présentant des documents incomplets, raturés, contrefaits ou endommagés seront rejetées et non retournées à la seule discrétion de L'EBENOID. Les organisateurs ne sont pas responsables des demandes incomplètes, erronées, perdues, retardées, endommagées, volées.

Aucune demande de remboursement du timbre, pour la participation au tirage, ne sera prise en compte.

ARTICLE 8 / LITIGES ET RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération, ou à en modifier les conditions, à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute décision de L'EBENOID concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours. La société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

De même, L'EBENOID ne saurait être tenue responsable de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'EBENOID ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.jeu-promo-lebenoid.com du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que L'EBENOID serait amené à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

ARTICLE 9 / INFORMATIQUES ET LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à la Règlementation Européenne n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

En complétant le formulaire de jeu, le Participant autorise L'EBENOID à collecter ses données personnelles suivantes : raison sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse internet et numéro de téléphone. Tous les participants au Jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à L'AGENCE PROMO adp, accompagné d'un justificatif d'identité, soit par courrier postal à l'adresse suivante 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON, soit par mail en adressant un courrier électronique à promo-lebenoid@adp-promo.fr.

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les seuls besoins de celui-ci. Les données personnelles seront conservées pendant une période de 3 ans à l'issue de laquelle elles seront effacées.

La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

ARTICLE 10 / DEPOT LEGAL

Le règlement, déposé à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine – 78000 Versailles peut être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse de l'opération :
L'AGENCE PROMO adp – Opération jeu promo L'EBENOID – 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON
Il sera également disponible en ligne sur le site www.jeu-promo-lebenoid.com

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.